



Tourneur Industriel

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Patrick PRADON
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Katia FAVREAU
03 86 49 26 14
accueil.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

Le tourneur exerce son métier principalement dans le secteur de l'industrie automobile, aéronautique et mécanique. Son travail consiste, à partir d'un plan de définition, à usiner des pièces de forme cylindriques et coniques sur des machines de tournage à commande manuelle. Le tourneur doit être capable de choisir l'outillage adapté en fonction des opérations à réaliser, de régler, conduire et entretenir sa machine. Il doit aussi vérifier la conformité de sa production. Le tourneur peut évoluer vers l'utilisation de machine de tournage à commande numérique.

Vos activités en entreprise

- Etudier les plans de fabrication
- Elaborer un processus d'usinage
- Choisir et préparer l'outillage
- Régler et conduire la machine
- Assurer la maintenance de 1er niveau
- Travailler en respectant les règles de sécurité

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau 3ème

Connaissances à acquérir

- Dessin industriel
- Technologie professionnelle et calculs d'atelier
- Lecture de plans
- Tournage

Tourneur Industriel

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la Formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site de Joigny
- L'alternance (2 semaines de formation, 3 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

- **Validation professionnelle :**
Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie
"Tourneur Industriel"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat:

- réussite aux épreuves
- notation en entreprise

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).